

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le 14 octobre à 10H, s'est réuni au siège du SDE07 à PRIVAS, le Comité syndical du SDE07, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 98

Membres présents : 50

Pouvoirs : 1

Excusés : 4

Membres votants : 51

OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE GRDF POUR L'ANNEE 2023

Le Président informe l'assemblée que GRDF a présenté son compte rendu annuel des concessionnaires 2023 à l'occasion du Bureau Syndical du 1^{er} juillet 2024.

Le compte rendu d'activité s'intitule « nouvelles données pour une nouvelle donne » conformément au Décret en vigueur. Ce CRAC, je vous le rappelle, a été établi dans la concertation afin de traduire des données utiles et d'approfondir le dialogue entre concédant et concessionnaire. Il rend ainsi mieux compte de :

- Patrimoine de la concession
- Gestion du réseau et de la clientèle
- Economie du service

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

- Les usagers de la concession :
 - 25 814 usagés, en baisse de 1.3% par rapport à 2022 (-339 usagers , -336 contrats T1/T2, -3 contrats T3 et contrats T4 stables)
 - 856 GWh d'énergie acheminée, en baisse de 42 GWh par rapport à 2022, (- 4.7 %). Cette baisse est en lien avec un hiver doux et une diminution du nombre de contrats.
 - Deux sites de production bio-gaz, d'une capacité de production de 15 GWh (1.5% des besoins de la concession).
- L'évolution technique du patrimoine

Le linéaire total du réseau s'établit à 682 Km de canalisations, en augmentation d'un Km.

Un réseau jeune et de bonne qualité malgré quelques linéaires sensibles :

- 5 314 m de réseau basse pression et 677 km de réseau moyenne pression.
- 393 ml m de réseaux en cuivre âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 47 ans. (longueur inchangée en 2023)
- 791 m de réseaux en fonte ductile âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 43,6 ans. (longueur inchangée en 2023)
- 393 ml m de réseaux en cuivre âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 47 ans. (longueur inchangée en 2023)
- 565 km de réseaux polyéthylène. (augmentation d'un km en 2023)

Ouvrages de branchement vulnérables (CPT) à quantifier, impact des risques retrait/gonflement des argiles et inondation à éclaircir par le concessionnaire.

Absence de base de données constituée pour les branchements individuels de la concession.

Une cohérence des ouvrages entre base technique et inventaire patrimonial à améliorer, en particulier :

- Connaissance des branchements individuels (report sur le plan).
 - Connaissance des branchements collectifs (report sur le plan).
 - Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock).
 - La longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)
- Le compte d'exploitation :
- Résultat net négatif en nette dégradation à -1 101 k€ (Rappel 2022 -196 k€), en forte baisse en lien avec la baisse de la consommation
 - Baisse des recettes d'acheminement 8 084 k€ (- 368 k€ soit -4.3%)
 - La concession pâti de la péréquation tarifaire à hauteur de 97 k€.
- Les travaux du concessionnaire :
- Des investissements pour raccorder de nouveaux usagers de 224 k€ dont 84 k€ de remises gratuite de tiers (-121 %)
 - Des investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages de 231 k€ (-40%).
 - Des investissements pour déplacement d'ouvrages de 29 k€ (-19%).
- Surveillance et sécurité des ouvrages :
- Linéaire de réseau à surveiller sur l'exercice : 227 km, sur un linéaire total de 682 km.
 - Linéaire surveillé sur l'exercice : 228 Km
- Signalements et incidents :
- 271 incidents (-17.9%) sur ouvrages exploités par le concessionnaire, dont 239 incidents hors causes exogènes (malveillance, actes volontaires et dommages).
 - 364 usagers coupés, en hausse de 33 % par rapport à 2022
- Valorisation du patrimoine concédé sur zone historique :
- Valeur brute de 68,8 M€ hors ouvrages interfaces clients dont 7 M€ de financement concédant via les remises gratuites de tiers

Les membres du Comité Syndical décident

✓ de prendre acte du CRAC gaz 2023.

Le Président,

Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le